

97

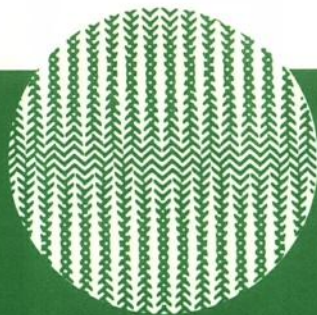
## Confiance et rationalité

Dijon (France)  
5-6 mai 1999

F. AUBERT  
J.-P. SYLVESTRE

*Editeurs*

LES COLLOQUES



**INRA**  
EDITIONS



# **Confiance et rationalité**

Dijon (France), 5-6 mai 1999

*Editeurs / Editors*

F. AUBERT  
UMR INRA-ENESAD en ESR  
BP 87999  
21079 Dijon Cedex, France

J.P. SYLVESTRE  
Université de Bourgogne  
Département de Sociologie  
36, rue Chabot Charney  
21000 Dijon, France

*En vente / For sale*

INRA Editions  
RD 10 - 78026 Versailles Cedex, France  
email : INRA-Editions@versailles.inra.fr

© INRA, Paris, 2001  
ISBN : 2-7380-0963-8

© Le code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique. Toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, Paris 6ème.

## **Avertissement et remerciements**

Cet ouvrage est issu des contributions d'un colloque organisé à l'ENESAD les 5 et 6 mai 1999 par l'Unité Mixte de recherche INRA-ENESAD en Économie et Sociologie Rurales et par l'Université de Bourgogne.

L'organisation du colloque et la constitution des actes ont bénéficié de l'appui scientifique de Mme Hirschorn M. (Université Paris V), de MM. Albert P. (UMR INRA-ENESAD, Dijon), Butault J.P. (INRA ESR), Damien R. (Université de Franche-Comté, Besançon), Grafmeyer Y. (Université Lumière Lyon II), Larrère R. (INRA ESR-STEPE, Ivry), Schmitt B. (UMR INRA-ENESAD, Dijon), Wunenburger J.J. (Université de Bourgogne, Dijon).

L'ensemble du travail de mise en forme du document a été réalisé par S. Guillaume à l'ENESAD.



# Sommaire

<b>Introduction</b>	7
<b>Première partie — Questions théoriques et pistes d'investigation empirique</b>	
L'impératif oublié de la raison éclairée : rendre plus fort le discours de l'autre, c'est-à-dire aussi celui de la tradition J.C. GENS	17
Accumulation et destruction de la confiance : un schéma d'inspiration poppérienne P. SALMON	31
Les conditions de la confiance. Réflexions à partir du rapport salarial B. REYNAUD	45
Confiance ou contrat, confiance et contrat E. BROUSSEAU	65
Le rôle de la confiance dans le système de gouvernance des entreprises G. CHARREAU	81
Les relations de confiance et la forme orale dans les échanges C. GIRAUD	99
<b>Deuxième partie — Confiance et expertise</b>	
Le comité d'experts comme dispositif de production de confiance dans la gestion publique des risques : le cas de l'ESB J. ESTADES, M. BARBIER, E. RÉMY	113
Les experts et les profanes face à l'évaluation des OGM : un conflit de rationalité P.B. JOLY, D. KREZIAK	131
Rationalités multiples et formes du lien de confiance dans les dispositifs agri-environnementaux J.P. SYLVESTRE	153
La circulation de la confiance dans les dispositifs d'expertise : une pragmatique sociologique J.Y. TRÉPOS	173

L'expertise artistique R. MOULIN, A. QUEMIN	185
<b>Troisième partie — Contrats, pactes et conventions</b>	
Confiance, rationalité et marché de la qualité L. KARPIK	203
Pour une vision dynamique de la confiance : quelques réflexions à partir d'une banque mutualiste A. MENDEZ, N. RICHEZ-BATTESTI	215
Confiance et contractualisation dans la relation viticulteurs-négociants en Bourgogne G. DUMAS	231
Confiance et territoire : de l'analyse des systèmes localisés de production à l'étude des modes d'organisation de la production agricole au niveau local A. TORRE	249
Confiance, territoire et ruralité : deux formes d'articulation socio-économique M. GUERIN, Y. SENCÉBÉ	267
La confiance et ses raisons : une analyse de la relation médecin/malade en médecine générale G. BLOY	285
Le manque de confiance est-il avouable ? L'impossible neutralité affective des professionnels de santé intervenant en prison B. MILLY	301
Confiance aveugle : variations sur la mort du Père J. LIBIS	313
<b>Liste des auteurs</b>	325



## Introduction

F. AUBERT\*, J.P. SYLVESTRE\*\*

\* ENESAD, Département d'Économie et Sociologie, UMR INRA-ENESAD  
BP 87999, 21079 Dijon cedex, France

\*\* Université de Bourgogne, Département de Sociologie, Centre Georges Chevrier,  
UMR CNRS 5605, 36, rue Chabot Charny, 21000 Dijon, France

En général, on peut parler de confiance lorsque, dans une relation sociale, directe ou indirecte, personnalisée ou anonyme, proche ou lointaine, le comportement d'un individu ou d'un groupe, –dépendant du soutien d'un ou de plusieurs autres individus ou groupes– est accompagné d'un sentiment de sécurité. De ce fait, la confiance suppose toujours à la fois la délégation et la croyance, sur fond d'incomplétude et de fragilité du savoir ou de l'agir.

En effet, on accorde sa confiance à quelqu'un ou à quelque chose (une règle, une institution, un système technique ou tout autre artefact)<sup>1</sup> parce que l'on estime ne pas être en mesure de négliger son avis, son aval, son appui, sa protection, ses services... La relation de confiance implique donc une forme plus ou moins accentuée de dépendance de celui qui l'octroie à l'égard de son bénéficiaire, dépendance qui peut d'ailleurs être réciproque lorsque les différents partenaires de l'échange pensent ne pas avoir la possibilité de se passer les uns des autres.

---

<sup>1</sup> On sait que la langue anglaise distingue deux termes pour désigner la confiance : *confidence* et *trust*. Adam B. Seligman, dans son ouvrage *The problem of trust* (Princeton University Press, 1997), considère que *the confidence* concerne prioritairement les relations entre les individus et le système social. De ce point de vue, la confiance n'est pas seulement mon assurance spontanée que les institutions et les organisations fonctionneront normalement ; elle est aussi ma conviction que chaque individu ou groupe social remplira correctement le ou les rôles sociaux qui lui incombent. *The trust*, pour sa part, concerne la foi que s'accordent mutuellement les individus, indépendamment de leurs rôles et statuts sociaux. Elle renvoie donc aux relations personnalisées ou intimes, ou encore aux situations de rencontre purement ponctuelles, comme lorsque l'on demande l'heure à quelqu'un dans la rue.

Mais faire confiance, c'est aussi s'en remettre à un être ou une entité qui nous paraît la mériter et donc chercher des garanties (de manière explicitement réfléchie ou non) en s'efforçant de proportionner le risque encouru au gain espéré. Dans cette perspective, même la « confiance aveugle » n'est pas sans motifs ni raisons. Cependant, le constat que les critères utilisés pour justifier la confiance varient parfois d'un domaine à l'autre, d'une situation à l'autre, d'un individu à l'autre, d'une société à l'autre, suscite débats et controverses sur les fondements ultimes de cette relation où s'opposent plus ou moins radicalement les défenseurs d'un indépassable relativisme des normes et ceux qui argumentent en faveur de l'existence d'un point d'Archimède.

Ainsi, accorder sa confiance par amour, par fidélité à la tradition ou par calcul stratégique après avoir consulté des experts, ce n'est pas faire appel au même registre du jugement. Faut-il, dès lors, accepter que « rationalité en finalité » et « rationalité en valeur » soient incommensurables ? Faut-il, à l'inverse, chercher une raison des raisons qui permettrait d'étalonner les diverses expressions concrètes de la confiance et d'en apprécier le degré de validité ? Faut-il opter pour une position médiane et considérer que toute évaluation est nécessairement situationnelle, mais n'est pas purement arbitraire pour autant ? La confiance, comme la raison avec qui les liens sont insécables, n'est-elle pas d'une part substantielle ou immanente en ce qu'elle présente d'inévitablement particulier, de culturellement contextualisé, et d'autre part formelle ou transcendante en ce qu'elle est universelle et principielle, en ce qu'elle est une condition *a priori* de l'instauration et du maintien du lien social ?

Il est patent que dans le cadre d'un rationalisme strict le recours à la confiance pour asseoir une relation contractuelle fait problème. Tout d'abord, il consacre l'échec de la raison en faisant appel à un sentiment moral extérieur à celle-ci pour fonder la coopération. Ensuite, il nous confronte à un dilemme insurmontable : soit la confiance échappe à la critique rationnelle, soit elle lui est assujettie. Dans le premier cas, elle s'enracine dans des liens communautaires, ethniques, culturels ou religieux, non questionnés comme tels. La confiance pêche alors par défaut d'universalité et risque de conduire à divers débordements : intolérance, xénophobie, racisme, etc. Dans le second cas, celui de son assujettissement à une rationalité purement individuelle et instrumentale, elle devient impossible. La démarche critique paraît ainsi saper la base sur laquelle repose en dernière instance une société d'« égoïstes rationnels » ; de là, sans doute, le climat d'incertitude relative qui accompagne l'appel à la promesse dans tout dispositif contractuel. En effet, si la promesse permet de stabiliser et d'élargir la confiance, elle ne peut cependant la créer. Je ne suis jamais certain qu'autrui respectera ses engagements à mon égard. Toutefois, suis-je pour autant totalement démuné ? Probablement pas, si je considère qu'il est

raisonnable d'accorder ma confiance, parce que je conserve la possibilité de refuser toute transaction future avec un contractant qui a manqué à son devoir. En engageant ma promesse, non seulement j'invite autrui à me faire confiance, mais je l'invite aussi à ruiner ma réputation si je ne respecte pas le contrat qui nous lie. Autrement dit, c'est parce que la promesse est toujours accompagnée de précaution et de menace, qu'elle peut accomplir son rôle social. Honorer ses engagements est une obligation morale, mais toujours accompagnée d'une forme de calcul intéressé. Aux tenants du seul « impératif catégorique », il convient dès lors d'opposer que l'obligation morale ne peut s'instaurer et se perpétuer seulement si une bonne raison, prudentielle en quelque sorte, justifie une conduite durable consistant à tenir ses promesses ; et il est raisonnable de se fier aux promesses d'une personne ou d'un groupe lorsqu'on peut supposer que sa bonne réputation lui importe.

C'est probablement parce que la présence de la confiance s'impose dans la quasi-totalité des échanges sociaux et qu'en même temps la compréhension théorique ou pratique de ses mécanismes et de ses usages demeure problématique, qu'on la retrouve à un moment ou à un autre au cœur des préoccupations des sciences sociales et des philosophies de l'agir.

Les différentes contributions de cet ouvrage abordent la question des relations entre confiance et rationalité en privilégiant deux axes de réflexion : celui de l'expertise, d'une part, et celui des contrats, pactes et conventions, d'autre part. Elles explorent par là même des modes de vie en société particulièrement représentatifs du monde moderne et contemporain.

## **L'EXPERTISE**

La diversité et la complexité des facettes de la réalité socio-économique et sociopolitique la rendent difficilement saisissable à partir d'un point de vue synthétique et souverain. La configuration décisionnelle qui la gouverne n'est pas elle-même clairement identifiable et descriptible, tant le savoir qui a vocation de la fonder éclate en de multiples rationalisations souvent concurrentes pour le monopole de l'expertise. En outre, les savoirs experts ne sont-ils pas, comme tout savoir institué, pris eux-mêmes dans le réseau des médiations qui structure leurs affirmations et les inféode plus ou moins à une politique préalablement définie, qu'ils doivent, *de facto*, défendre et avaliser alors qu'ils sont censés la précéder ou l'accompagner pour l'éclairer ?

Le pouvoir politique ne peut ignorer que la subjectivité des experts intervient dans leurs expertises dès lors qu'il s'agit de sujets hautement complexes et d'une grande importance

éthique ou socio-économique. Il doit par conséquent mettre en place des procédures pour faire apparaître les biais qui peuvent en résulter et, si possible, pour s'assurer la fiabilité de l'expertise qui lui est fournie. Mais comment peut-il contrôler cette fiabilité, et par là, justifier la confiance qu'il fait aux scientifiques dont il sollicite l'expérience, alors que ceux-ci sont *a priori* les seuls détenteurs de compétence dans les domaines concernés ? C'est l'une des questions majeures posées par l'expertise scientifique.

Processus de production de connaissances dont la finalité est d'être intégrée à une dynamique de décision, l'expertise est en quelque sorte la démarche d'assurance-qualité du choix en situation d'incertitude ou de crise. Mais elle est aussi un processus de co-production de normes (par exemple, celles fondant la mise en œuvre concrète de la précaution face à un risque) qui rendront possible l'action réglementaire. L'expertise est par conséquent un processus d'interaction entre plusieurs systèmes d'action (politiques, juridiques, médiatiques, associatifs, industriels...). Les formes participatives d'évaluation de la technologie qui mettent en évidence le fonctionnement de l'expertise (comme les conférences de consensus au Danemark ou la conférence de citoyens sur les organismes génétiquement modifiés en France) en sont une bonne illustration.

De manière analogue à la rationalité pratique, dont elle s'efforce d'être l'auxiliaire indispensable, l'expertise ne saurait donc être réduite à un type simple et univoque. Expertise d'aide à la décision ou expertise participante, expertise légitimée ou expertise alternative, expertise d'attribution ou expertise de validation, expertise savante ou expertise profane sont autant de variantes de l'acte expert entre lesquelles les différences tournent fréquemment à l'antagonisme. Il ne serait cependant guère raisonnable de passer du constat de l'instabilité et de l'incertitude relatives du statut de l'expertise et de l'objectivité de ses résultats à son discrédit et à son rejet. S'y fier donc, mais pour quelles attentes et dans quelles limites ? Affaire de raison sans aucun doute, mais de raison prudente, de sagesse empirique. Ne sommes-nous pas renvoyés, en deçà de toute illusion technocratique, à l'art et au talent propre de tout dirigeant : choisir en situation d'indétermination en combinant efficacement selon des dosages aussi subtiles que labiles, universalisme et particularisme, cognition et intuition, mesure et flair, observation et évaluation, science et expérience, sagesse et sagacité, réserve et audace, confiance et méfiance ?

## CONTRATS, PACTES ET CONVENTIONS

Quels que soient la nature et le domaine d'application d'un contrat, d'un pacte ou d'une convention d'une part, son degré d'explicitation et d'extension d'autre part, le fondement de sa légitimité enfin, la confiance est au centre des conditions de son élaboration et de sa pérennité.

Tout accord réfléchi prescrit des comportements en fixant des règles, des engagements et des sanctions qui ont pour but de prémunir les échanges individuels et collectifs contre les dangers du caprice, de l'arbitraire ou de la déloyauté. Mais en même temps, l'expérience révèle que tout contrat, pacte ou convention est inévitablement incomplet. Des clauses tacites, des non-dits, des flous réglementaires... laissent ainsi la place à des interprétations plus ou moins ouvertes et, par conséquent divergentes, qui mettent à l'épreuve aussi bien la confiance mutuelle entre les acteurs concernés que leur confiance commune dans la légitimité et l'utilité de l'attache les associant.

Le devenir du jeu d'équilibre incertain qui s'instaure entre le respect et le non respect des normes peut dès lors conduire à des formes de créativité et de renouveau organisationnels<sup>1</sup> bousculant la pesanteur des routines et la rigidité formaliste des normes. Mais il peut également entraîner des dysfonctionnements majeurs et des situations d'anomie qui, sapant peu à peu la confiance, minent inexorablement la fermeté des liens établis.

Les aléas et les avatars de la confiance incitent des théoriciens des jeux et des économistes à lui chercher un substitut dans la seule rationalité instrumentale et stratégique ou, si l'on préfère, dans la stricte considération de l'intérêt bien compris. Le recours à la confiance serait inutile lorsque le calcul est possible, c'est-à-dire, – à l'exception des relations entre

---

<sup>1</sup> Depuis les années 90, les théories du management font une large place à la confiance, surtout à propos des organisations en réseau, qui ne sont réductibles ni au marché (les relations sont durables), ni à la hiérarchie (les unités ne sont pas soumises à un contrôle autoritaire afin de conserver un maximum de souplesse et de réactivité). Dans ce contexte, la confiance se présente, notent Boltanski et Chappiello (*Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999, p. 195) « comme l'étagage d'une information ponctuelle et spécifique difficilement vérifiable (ou invérifiable quand il s'agit d'une promesse) au moyen d'une information tacite et diffuse, liée à une appréciation synthétique de la personne, à des expériences passées ou à un effet de réputation. L'un des intérêts principaux des relations de confiance dans les relations marchandes est (...) qu'elles permettent l'échange de biens et de services qui sont difficiles à formater dans un contrat visant un niveau acceptable de complétude. Elles sont également à la source de deux autres types d'avantages. Le premier est la possibilité de partager ou d'échanger une information fine qui, simple « on dit », sans valeur si on la détache d'un support humain, ne peut circuler que de personne à personne parce qu'elle n'est crédible et interprétable qu'à la lumière du savoir implicite mobilisé par celui qui la reçoit concernant la personne même de celui qui la lui communique. Le second est la possibilité de limiter la recherche de gains ponctuels et purement égoïstes par la mise en commun de solutions (à charge de revanche) permettant une adaptation plus rapide aux changements qui affectent les technologies ou les marchés ».

proches trop marquées par les affects– dans la quasi-totalité des échanges économiques et sociaux d'importance. Dans ce cas, la coopération se soutiendrait d'elle-même parce qu'elle serait exclusivement portée par la convergence des intérêts. Est-ce si évident ?

En réduisant les conditions effectives de l'exercice empirique du jugement au calcul et à sa modélisation, ne risque-t-on pas, –y compris dans l'interprétation des transactions marchandes les plus standards– de minimiser, voire d'occulter l'importance des imprévisibles métissages entre raison et passion, jugement de fait et jugement de valeur, prêt et don, utilité et gratuité, maîtrise et abandon, qui caractérisent la conduite des affaires humaines ?

Faire appel à la confiance ou à tout autre sentiment moral pour résoudre des problèmes de coopération fondée sur le calcul intéressé, tels qu'ils sont modélisés notamment dans le célèbre dilemme du prisonnier, c'est incontestablement changer de perspective plutôt que résoudre l'aporie. Est-ce pour autant choisir une voie irrationnelle ? L'expérience montre que la confiance est possible si je sais, par exemple, que l'autre m'estime, ou qu'il préfère conserver mon amitié plutôt qu'obtenir ou conserver un gain quel qu'il soit. Elle est également possible si je sais qu'autrui se sent lié par sa parole au-delà de toute considération de profit matériel ou symbolique. Pour qu'une telle manière de fonder la coopération sur la confiance soit rationnellement acceptable, il faut accepter de considérer que les affects sont bien des pulsions internes motivant les acteurs sociaux et les poussant à l'action et à l'échange, mais qu'ils sont aussi, et tout autant, une sorte de système pratique de reconnaissance et de communication leur permettant de découvrir et de déterminer les intentions qu'ils manifestent les uns à l'égard des autres. Les affects ainsi conçus ne donnent-ils pas ainsi aux individus la possibilité concrète d'échapper aux situations conduisant aux difficultés du dilemme du prisonnier, en leur conférant la capacité d'identifier, et donc d'éviter, autant que possible, ceux qui sont prêts à trahir leur parole et faire défection lorsqu'ils y trouvent avantage ? N'est-ce pas d'ailleurs ce que, avec l'expérience, nous faisons tous de manière plus ou moins intuitive ou réfléchie dans les différentes circonstances de notre vie quotidienne, en exerçant notre sens pratique ?

## **CONFIANCE ET MODERNITÉ**

Ciment du lien entre les hommes dans toutes les sociétés, la confiance n'en présente pas moins dans la modernité occidentale, un certain nombre de traits et d'effets spécifiques que l'on ne peut ignorer.

Si l'on accepte de considérer que les valeurs de la modernité se caractérisent par la mise en question de tout fondement transcendantal des normes qui régissent l'existence en commun (l'ordre cosmique, la parole divine, les ancêtres...) et la rupture avec l'autorité de la tradition, on peut admettre par conséquent qu'une société est « moderne » à partir du moment où ses membres voient dans l'ordre qui les tient ensemble, non plus un principe sacré immuable, et donc indiscutable, mais une auto-fondation et un auto-ajustement. Dès lors, c'est sur l'individu comme personne morale autonome que repose essentiellement la confiance. En effet, une telle vision du monde implique le crédit accordé à la capacité humaine d'instituer par ses propres moyens un ordre bon en imaginant des règles justes et en mettant en place des dispositifs sociaux efficaces. Dit autrement, la confiance en l'individu est inséparable de la confiance en sa liberté, sa moralité et sa raison. C'est là précisément le sens d'une éducation à l'autonomie.

On a pu ainsi qualifier la société occidentale de « société de confiance » : confiance en soi et confiance en autrui, confiance entre particuliers, confiance dans les organismes civils et confiance dans l'autorité politique. Or, ces différentes manifestations d'une même foi dans les capacités de l'initiative humaine et l'énergie qu'elle libère ont permis conjointement l'essor de la démocratie et un développement économique sans précédent.

Cet autoportrait de notre civilisation n'est-il pas cependant trop schématique, trop idyllique, trop complaisant ? La mise en relief et en cohérence de ses incontestables réussites et du système de valeurs qui les féconde, ne laisse-t-elle pas aussi dans l'ombre l'efficiace et l'influence encore bien réelles sur nos comportements économiques, culturels et politiques de croyances et de modes de légitimation de celles-ci qui sont « pré-modernes » ou « anti-modernes » (traditionalisme, communautarisme, paternalisme, charisme, intégrisme, ...) ? Ne tend-elle pas également à minimiser, sinon à masquer, la gravité des errances et des errements de nos sociétés et des formes de pathologie de la confiance qu'elles n'ont pu éviter et que, parfois même, elles ont non seulement amplifiées, mais engendrées (totalitarisme, dégradation de la biosphère, effets pervers des manipulations génétiques...) ?

En fin de compte, les relations de la confiance à la rationalité ne sont-elles pas potentiellement marquées par une véritable antinomie ? Car si d'un côté on ne peut concevoir que le lien social fasse l'économie du principe de crédit (aussi bien, par exemple, des citoyens aux citoyens que de ceux-ci à leurs représentants dans l'appareil d'État), d'un autre côté, il apparaît que la confiance est susceptible, dans certains cas, de dégénérer en une adulation

imprudente, voire irresponsable, qui constitue alors un dérèglement de la rationalité<sup>1</sup>. L'histoire du siècle qui prend fin ne témoigne-t-elle pas de ce type de dérives ?

Ce travail collectif poursuit trois objectifs. Le premier est de diversifier les éclairages disciplinaires en mettant en évidence aussi bien leurs possibles complémentarités que l'inévitable singularité de leurs choix interprétatifs. Le second objectif vise moins à rechercher une improbable unité doctrinale surplombante ou transversale qu'à favoriser la rencontre des points de vue discordants aussi bien entre les disciplines qu'à l'intérieur de chaque discipline et par là même à favoriser tout autant la clarification des oppositions irréductibles que la levée des simples malentendus. Enfin, le troisième objectif est d'associer et d'articuler, autant que faire se peut, des travaux d'inspiration prioritairement spéculative ou épistémologique avec des travaux plus centrés sur des investigations empiriques.

---

<sup>1</sup> Cf. cette remarque de Charles-Sanders Peirce : « Certainement, l'homme est, somme toute, un être logique, mais il ne l'est pas complètement. Par exemple, nous sommes pour la plupart portés à la confiance et à l'espoir, plus que la logique ne nous y autoriserait. Nous semblons faits de telle sorte que, en l'absence de tout fait sur lequel nous appuyer, nous sommes heureux et satisfaits de nous-mêmes ; en sorte que l'expérience a pour effet de contredire sans cesse nos espérances et nos aspirations. Cependant, l'application de ce correctif durant toute une vie ne déracine pas ordinairement cette disposition à la confiance » (« Comment se fixe la confiance ? » in, *Qu'est-ce que croire ?*, Revue Agone, n° 23, 2000, p. 92. Première publication en français, 1878).

À propos du caractère universel de la propension des hommes à faire confiance en raison des bénéfices psychologiques qu'elle procure, on peut aussi se référer au concept de « sécurité ontologique », développé par Anthony Giddens, qui insiste notamment sur le fait que, dès la petite enfance, la confiance envers les autres se constitue conjointement à la formation d'un sentiment intérieur d'être digne de confiance, qui va être la base d'une identité ultérieure stable (*Les conséquences de la modernité*, trad. 1994, Paris, l'Harmattan, p. 98 sq.).



**PREMIÈRE PARTIE**

**Questions théoriques  
et pistes d'investigation empirique**



## **L'impératif oublié de la raison éclairée : rendre plus fort le discours de l'autre, c'est-à-dire aussi celui de la tradition**

J.C. GENS

*Lycée Carnot, Professeur de philosophie en classes préparatoires  
Boulevard Thiers, 21000 Dijon, France*

En amont de l'analyse psychologique, sociologique ou économique du phénomène de la confiance dans le cadre des relations sociales et politiques, c'est-à-dire de l'agir, on peut se demander si la pensée rationnelle a quelque chose à voir avec la confiance. Au premier abord, il semble aller de soi que toute pensée, comme toute vie sociale proprement humaine, implique au contraire un premier moment de défiance par lequel ce qui nous est immédiatement donné est mis à distance, et donc réfléchi, c'est-à-dire interrogé quant à sa vérité ou sa légitimité. Autrement dit encore, ce mouvement de défiance constitue la rationalité en tant que critique, et c'est aussi ce sur quoi ont en particulier insisté Descartes et la pensée des Lumières au point qu'on y a vu la spécificité de la modernité. Dans ce contexte, si penser, c'est penser par soi-même, la confiance qui conduirait à s'en remettre à une autorité est l'expression d'une incapacité à penser et à vivre de façon autonome, c'est-à-dire de parvenir à ce que Kant (trad. 1970) appelait la majorité. Mais comme ce qui nous est donné l'est toujours dans le cadre d'une société, d'une culture dont l'historicité est indéniable, le premier geste de la raison critique semble simultanément devoir être celui d'une défiance à l'égard de ce qui, du passé, nous est transmis en tant que tradition, c'est-à-dire à l'égard de ce qui a toujours déjà été jugé, à l'égard des pré-jugés. Et on a ainsi pu considérer l'histoire comme le processus devant conduire la raison à se libérer de tout préjugé<sup>1</sup>. La difficulté d'accorder à la confiance une place quelconque lorsqu'on veut penser le propre de la rationalité est d'autant plus patente que c'est dans la

---

<sup>1</sup> Dans son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Condorcet (1966, p. 84) pense ainsi l'histoire comme « celle de la naissance, des progrès et de la chute des préjugés ».

postérité même de l'esprit des Lumières que s'inscrivent –négativement déterminées par leur critique directe ou indirecte de Descartes– ce que Ricoeur appelait les philosophies du soupçon, à savoir celles de Marx, de Nietzsche et de Freud : le précepte de la pensée critique est en cela qu'on ne se méfiera jamais assez du travestissement ou de la dissimulation à l'œuvre dans l'élaboration des idées et des institutions.

Plus encore que ce geste propre à la pensée critique, c'est le processus moderne du désenchantement du monde et de sa rationalisation qui empêche de penser la confiance comme un élément constitutif de la pensée, dans la mesure où celle-ci se voit réduite au calcul de fiabilité, c'est-à-dire de rentabilité. La défiance impliquée par une telle conception de la rationalité pose pourtant un double problème. Si l'on admet en effet, et d'une part, comme le fait l'esprit des Lumières, qu'il n'y a de rationalité qu'intersubjective ou communicationnelle, cette défiance méconnaît d'abord le fait que toute communication présuppose, avant tout consensus relatif aux règles du dialogue, une confiance dont aucune relation à autrui ne peut se passer. Ne doit-on pas d'autre part admettre que toute défiance présuppose l'admission de normes susceptibles de définir ce qui peut être tenu ou non pour rationnel, ce qui relève ou non de l'idéologique ? La thèse que nous chercherons à défendre c'est qu'au niveau théorique d'une analyse des conditions de possibilité de la pensée en général, on est obligé d'accorder que la pensée rationnelle implique en elle-même une confiance primitive dont il est possible de distinguer trois niveaux.

## **LES PRINCIPES DE CHARITÉ ET D'ÉQUITÉ**

Dans la mesure où il n'y a pas de pensée critique sans la capacité de soumettre la pensée à la discussion publique, à la communication en ce sens là du terme, le principe de toute communication, de toute discussion, c'est d'admettre que ce que dit et fait l'autre –et peu importe que ce soit hier ou aujourd'hui– a un sens, est rationnel. Ce qui va de soi, c'est que la compréhension de l'autre suppose une écoute qui relève d'un accueil, d'une disposition à faire crédit, à faire valoir par avance la prétention de l'autre à dire quelque chose susceptible d'être entendu, alors que la suspicion, lorsqu'elle est initiale, est au contraire le meilleur moyen de barrer une telle compréhension. C'est pourquoi il semble difficile de ne pas considérer comme ironique l'inversion par Valéry du précepte selon lequel « l'amour est aveugle » en celui d'une